

**SERVICE ANIMATION SENIORS**  
FB/JM/SM/NN/CS  
**DECISION N°**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa dudit article,

**CONSIDERANT** qu'un 'mini-séjour' de 2 jours sera proposé aux seniors Villeparisiens dans le cadre de la programmation 2023,

**CONSIDERANT** la destination retenue, soit la 'Côte d'Opale' et la nécessité de conclure un contrat pour un séjour du 12 au 13 juillet 2023,

**VU** la proposition faite par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas de Calais en date du 21 novembre 2022,

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat de réservation "séjour Côte d'Opale" (réf 2023 C202301) est attribué à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas de Calais – Route de la Trésorerie – 62126 WIMILLE.

Le séjour est prévu sur une base de 24 personnes payantes pour un montant de 196.00 € TTC par personne et un forfait de 160.00 € de visite guidée pour le groupe, soit un total prévisionnel de 4 864.00 € auquel s'ajouteront un supplément de 34.00 € pour chaque supplément "chambre individuelle", des frais d'assurance annulation à hauteur de 2.90 % du coût des séjours. (montants TTC non assujettis à TVA).

**Article 2**

Le séjour se déroulera du 12 au 13 juillet 2023.

La durée de la prestation commence à la date de notification du contrat au prestataire et aura pour échéance le 14 juillet 2023.

**Article 3**

Les dépenses relatives à ce marché seront inscrites au budget Communal de l'exercice concerné. Un acompte de 25 %, prévu au contrat, sera réglé par mandat administratif début janvier 2023. Le(s) acompte(s) suivant(s) et le solde, seront réglés, suivant conditions prévues au contrat, par mandat administratif, sur facture sur la base des effectifs définitifs et des conditions d'annulation prévues au contrat.

**Article 4**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 5**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 2 janvier 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Votre correspondant : Carole  
Contrat n° : 1

MR LE MAIRE FRÉDÉRIC BOUCHE  
SERVICE ANIMATION SENIORS  
32, RUE DE RUZÉ  
77270 VILLEPARISIS

Madame, Monsieur, suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser cette proposition, nous espérons qu'elle retiendra votre attention et que nous aurons le plaisir de vous accueillir dans le Pas de Calais.

**SEJOUR COTE D'OPALE**

Dates : Du 12/07/2023 au 13/07/2023

Nb de personnes : 24 Adultes

Gratuité chauffeur : 1 Chauffeur gratuit pour un effectif minimum de 20 participants

	Nb Pers.	Prix Unitaire	TOTAL
<b>Programme 1</b>	24	196.00	4704.00 €
<b>VG Le Touquet pour l'ensemble du groupe</b>	1	160.00	160.00 €
<b>Supplément single par personne</b>	1	34.00	.00 €
Frais Dossier			Offert
Total Prestations			4864.00 €
Ass. Annulation (2.90 %) (assurance facultative, à rayer si vous ne la prenez pas)			141.05 €
<b>Total</b>			<b>5005.05 €</b>

**Pour confirmer votre réservation, veuillez nous retourner avant le 15/01/2023**

- Un exemplaire de ce contrat daté et signé
- Un acompte de 1251.47 € soit 25% du prix total de la prestation .
- Le solde est à verser à réception de la facture (suivant la rooming list communiquée 1mois avant).

*Sans réponse de votre part à la date indiquée, ce contrat sera automatiquement annulé.*

Règlement soit :

Par virement au compte BPN Boulogne / mer IBAN : FR76 1350 7001 0808 1937 2190 378 Adresse SWIFT : CCBPFRPLIL  
(Bank Identification Code)

Par mandat Administratif

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Réservation Pas de Calais.

Par Chèques Vacances.

Par carte bancaire : via le compte client sur [www.resa62.com](http://www.resa62.com) (nous contacter pour avoir votre mot de passe)

• Je soussigné(e) MONSIEUR LE MAIRE FRÉDÉRIC BOUCHE . déclare être d'accord sur les termes du contrat, et des conditions générales (au verso).

J'accepte la réception des messages de DESTINATION GROUPES

OUT  NON

J'accepte la réception des messages des membres de DESTINATION GROUPES

OUT  NON

A Wimille, le 03/01/2023.

L'équipe de Réservation Pas-de-Calais,

Fait à Villeparisis, le 03/01/2023  
(Signature du client)

Frédéric Bouche  
Maire  




